

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 18/02/2025

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU
Mrs BARRAQUE, CACHELOU, GRAGNON, SANZ
Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA, LEVEL et Mme SEGUIN
Absents excusés : Mr DUPONT

Secrétaire : Mr BARRAQUE

DÉLIBÉRATION N° 7 :

Servitude Commune – TE64 pour route de Laruns

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Dans le cadre des travaux réalisés par le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, (sécurisation de réseaux) une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds des parcelles B 200 et C 8 (domaine privé de la Commune – Route de Laruns).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE que les parcelles cadastrées B 200 et C 8 soient grevées d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;

PRECISE que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Maire,

 

Alain SANZ